



COMMISSION SPORTIVE

PV N°18 - 04/02/2025

Présents : Gaëtan Lucas, Eric Boivent, Christine Jézégou, Christophe Houvrard, Claudine Jannic, François Guégan

INFORMATIONS DIVERSES

Les membres de la Commission Sportive et MiniBasket vous rappellent l'importance pour garantir les responsabilités des présidents de club que **chaque encadrant des championnats U9 et U11 doit être licencié le jour de la rencontre.**

Il en est de même pour les officiels (arbitres et de table de marque) des championnats et coupes organisés par le CD22.

Nous vous rappelons que des dispositions particulières existent pour permettre des licences "dirigeant" qui permettent l'encadrement de ces rencontres.

- **Absences de feuilles de marque** : (pénalités financières)

Division	N° Renc.	Date	Equipe 1	Equipe 2
DFU15-3P2	15	01/02/25	BB LANDEHEN	PLOULECH BB
DFU18-2P2	12	01/02/25	PLOULECH BB	DINAN BS

- **Fautes techniques ou disqualifiantes** : (pénalité financière à partir de la 2ème)

Division	N° de renc	Date	Equipe 1	Equipe 2	
U15-P2	12	01/02/25	PLAINTEL SB	DINAN BS	DINAN BS G1 - BC108973 1ère FT
U15 D2-P2	20	01/02/25	DINAN BS - 2	US YFFINIAC	US YFFINIAC G1 - BC106341 1ère FT
SM D3 P2	24	02/02/25	US YFFINIAC 3	PLAINTEL SP	PLAINTEL SP G1 - VT840123 1ère FT

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION :

12/02/2025

**Le Secrétaire Général
Christophe HOUVRARD**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'H' with a horizontal line crossing through them.

**Le Président de la Commission
Gaëtan LUCAS**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular flourish that encloses the letters 'G' and 'L', followed by a horizontal line.